Monbaix, le 29 décembre 1910.

La quesciton chédérale à Reubaix. Teurocines Ranhaix, le 26 décembre 1930.

Monnique le Disacteur du Journal de Roubeit. Us rous garle de bisse vouloir accorder une fois snoone l'hangitalité de vou columes à la présente, qui répond aux objectione soulevées par un habitué de théâtre tourquesnosis, à la proposition que fraisse par ma leatiture de 26 courabl.

Mon correspondant ne vout pas accepter la proposition qui, d'i-li, favories trop Roubeix au détriment de Tourcoing, Je me pesmete de lui faire observe que la première condition pour que l'enfante en écue vités noiset équiles. Si le théâtre de Eloubaix, avant d'avantage de pouséder, par ce moyou une troupe, celui de Tourcoing verait es troupe heureuseunent complètée. Quant à la question e décour vièles noiset équiles. Si le théâtre de Eloubaix, avant d'avantage de pouséder, par ce moyou une troupe, celui de Tourcoing verait es troupe heureuseunent complètée. Quant à la question e décour », ales n'est qui-consoire et ne doit pas être envisagée, puisque chaque thaûtre des décours existent à Roubaix.

Deme sur ce point banhaix aurait à se contenter des décours existent à Roubaix.

Deme sur ce point parfaite égalité.

Je n'ignore pas qua, dans beaucoup de triélires les deux present de prenses télas d'opérates. Mais ce n'est pas une gérealité. C'est ainsir qu'à Lille les deux troupes pout complètée et que pendant qu'a un 'opéra am Kursant on donne à la salle de spectue la représentation d'opérates. Ce qui se fait à Lible ne pest-il ders inuité à éconbaix l'our qu'a l'ille sons peu suivien, mais cela provient-li bien de contente des contentes qual Lille les experientations à Lille non peut-il des inuité à éconbaix l'our viue la représentation de cont que les services de la contente de

trangers.

Voilà donc toutes les objections refutées et la quasion replacés eur son véritable terrain. J'espera que les commansions compétentes voudront bien l'étation et je vous prie de recevoir. Monsieur le Directeur, avec mes remarriements anti-ripés, l'assaurance de una parfaite consideration. Un habitud des thédires de Roubaix-Tourcoing.

Ronbaix, le 29 décembre 1910. Monsieur le Directeur du Journal de Roubeix, Je vous prie d'avoir l'obligeance d'insèrer ces selques lignes dans la Tribune publique du stre honosable journal et vous remercie à

votre honorable journal et vous remercie à l'avanca.

Certainement la proposition d'une troupe commune pour les deux villes a un grand avantage: j'ai nommé l'avantage pécuniaire.

Par l'expérience faite par la ville de Tourcoang, il est prouvé qu'avec les 30,000 francs de subvention (est la ville aut tous les sacrifices qu'ils représentent), en ne peut avour qu'une troupe d'importance moyenne et incompôtée. Comme on ne neut pas envisager l'idée d'une sugmentation de cette subveretion, seule l'application d'ane subvention commanse estre les deux villes trancherait la question et leur permettrait d'avoir de bonnes représentations bien anivine et régulières, Qu'or laisme de côté toute rivalité de clocher. Qu'importe que la troupe se fixe à Roubaix ou à tourceig, du moment et les représentations sont bonnes?

U namateur.

Les congés des employée

Roubaix, le 29 décembre 1910.

sieur le Directeur du Journal de Roubeix
illea, s'il vous plaits, insèrer la réponse dans la tribume publique, en réponse despiée : « Pour un groupe d'employée.

b.

cello signico ; e Poser un groupe u suprojundo de la suprementa de la compania del la compania de la compania del la compania de la compania de la compania del la compania de la compania del la c

Roubaix, le 29 décembre 1910.

Monaieur le Directeur du Journal de Roubaix, Me permettea-vons de répondre quelques mots, au nois d'un groupe d'employée du tian des ruce de la Gara, du Pays, de la Foase-aux-Chênes et du Grand-Chennin, à M. J. M..., qui signe pour un groupe d'employée de ots mêmes ruce.

Notre groupe a fait une rapide enquête et n'a ma trouvé trace du groupe qui désire travailler les landemanin de Noël et du jour de l'an quand ces fétes tombant un dimanche. Il est naturel que des employée payis au moin, cherchert à obtanir un jour de congé quand c'est ponsible. El no en momant de l'armée ces congés non possibles : Fin d'année, inventaire cheu nos clients, te per conséquent courriers nuls.

Les patrens qui accordent ces congés n'y perdent ries, coyes-on sir.

Merci d'avance pour votre toujours simable obligeance, Monsieur le Directeur, et je vous prie d'aprèse me preupe d'employée, M. D... Roubaix, le 29 décembre 1910.

Roubaix, le 29 décembre 1910.

Roubaix, le 29 décembre 1910.

panième le Directeur du Journal de Roubeix,

panethes-moire de vons faire, dans la Tribune
ique du Journal de Roubeix, les remarques
laites au sujet des conges pour le lendemair

invalues at sujet one conge pour le innormain.

La question de congé est une question personelle à chaque maison et n'a aucun rapport avec
a question ouvreiere, ni la question d'appointe
rend, et os d'est point a'abainser que de solliciter
le ses patrons un congé total ou partiel de la
commée pour outse circonstance.

D'autre part, vetre correspondent nous dit que
Expossition nous fournirs asses de congée; ceta
et une erreur, et il n'y a rien de moina certain,
tant d'ounré que nous avons déjà bien des congée
ana l'année et qui corresponderont cartainement
vec les fêtes données à l'Exposition.

Toulles agréer, Monséeux, mes sincères salutions.

Un bon camarade.

Roubaix, le 30 décembre.

Roubaix, le 30 décembre.

Monsieur le Directeur du Journal de Roubaix,

Veuilles, je vous prie, avoir l'obligeance de
lignes suivantes, an sujet du congé du lundi
ile l'an.

Ne armit e confident

its l'an.

Ne serait-ce pas préférable pour notre carpo-ration, que ce soit le Syndicat des employes qui greeme la chose en muin et qu'il veuille bien délé-guer en ou deux membres de la Commission de cas Synthoste, vis-à-vis de nos patrens. Ce serait à mon avis le chose la plus pratique et qui au-fait le plus de charse de réussir. Naturellement, je parle pour le négoce principalement.
Recevez, monsieur le Directeur, mes aincères salutations.

8. T.

Rocavez, monsieur le Directeur, mes sincères shlutations.

Roulour, 30 décembre 1910.

Monsieur le directeur du Journal de Rouloix.

Jo vous setais reconnaissant, au nom de plusieurs employée, de donner bon accueil à la letter surmans et l'emaiemit de donner quelques maifs nose l'obtantion du congé du 2 janvier prochain (1911).

1' Les administrations publiques de l'Etat, du département ou des communes cloment congé à leurs employée. Les grands établissements de crédit: Banças de France, Société Générale, Crédit Lyomnie et autres font de même. Certaines maisons d'indeatrie et de commerce de Paris et de province se comportant de la même maniere visteria de loye personnel.

Quelque officier ministérièle ont décind soit le leur proprie initiative, soit sur la demande de leurs elever, de fermes leurs ciudes.

2 L'étranger, en partéculier l'Angélerre, nation gretestants, donne l'acemple de ces congés de l'acemp leurs, en partéculier l'Angélerre, nation gretestants, donne l'acemple de ces congés de l'acemp leurs, acemple de ces congés de l'acemp de leurs de leurs

de crédit, de qualques individualités parmi le mende des industriels, commerçants et officiers ministériels, n'est pas, il fast le supposes, arbi-traire, mais motive et réféchie. Puissent ces qualques motifs induseres heureu-cement la décision des employeurs hésitants et leur faire accorder cans plus tarder à leurs em-ployée le comps de la journée du lundi 2 jan-vier prochais.

L'audition des concerts de l'Expesition Roubaix, le 30 décembre.

Roubaix, le 30 décembre.

Monaieur le Directeur du Journal de Roubaix,
Vons series bien aimable sà vous vouliez avoir
l'obispeance d'inafèrer ces quelques lignes dans
votre tribune publique.

Expérant être approuvé par bous ceux que ma
demande intérense, je viens demander à MM. les
administrateurs de l'Exposition internationale de
Roubeix, s'il ne leur serait pas possible d'attribuer à tous les membres des sociétés subventionnées de la ville de Roubaix, instrumentales et
chorales, une carte d'entrée leur permettant d'an
sister à tous les concerts donnés perdants la durée
de l'Exposition.

Nous ne marchanderons pas notre concours,
mais je crois que tous seraient heureux d'entenpas la leur. Les cartes seraient persoumelles et
everaient porter la photographie comme celles des
abonnements. Messieurs les présidents des sociétés pourraient s'occuper de la distribution.

Comptant être compris par Messieurs les adaministrateurs, je vous remercie à l'avance de votre
amabilité.

Un vienz musicien pes fortuné.

Un vieux musicien pas fortuné.

Un vieux musicien pas fortund.

L'Exposition et les transsures

Rombaix, le 30 décembre 1910.

Monsieur le Directeur du Journal de Roubaix,
Je vous serais obligé de bien vouloir accesillir dans voc colonnes la communication suivante:
L'intense mouvement de voyageurs qui se protoirs à Rombaix l'an prochain, exige l'amélicatoirs du réseau urbain de nos transsays. Aussi,
des-commissions spéciales vont-élles examiner les
divers projets des modifications à réaliser et
divers projets des modifications à réaliser et
divers projets des modifications à réaliser et
metiron sann nul doute des avais très sensés.
Et cepandant, pourquoi faut-il que dans l'exposé des remansiments à opérer, cette déconcertante épithète de a provisoire » s'applique invariablement à l'ensemble des travaux projetés et
annonées?

risblement à l'ensemble des travaux projetés et annoncés?

Perrânt six mois, la circulation sera énorme, intense. Pour canaliser normalement le flot compact des visiteurs, pour accédérer les services, certaines voies vont être doublées, des raquettes établess. C'est parfair!

Mais pourquoi faudrat-il donc qu'après l'Exposition, alors que notre ville aura retrouvé sa vie rourante et une animation normale, on revienne aux systèmes qui auront précédé l'Exposition, à l'étranglement des voies, enfin aux lenteurs de la locomotion publique, ei prévindiciables à tous dans une ville d'affaires où la valeur du temps est inestimable?

Ne serait-il infiniment préférable de mêtire à profit l'occasion offerte pour réaliser des améliorations durables et qui rappelleraie heureusement aux Roubaisieres la période si brillaute de l'année 1911?

Veuillez agréer, monsieur le Dirécteur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

l'année 1911?
Vouillez agréer, monsieur le Directeur, l'ex-pression de mes meilleurs sentiments.

Time is money.

Roubaix, le 29 décembre 1910. Monsieur le Directeur du Journal de Roubaix,

Ronbaix, le 29 decembre 1940.

Monsieur le Directeur du Journal de Rubdiaz,
Veuillez nous accorder votre obligeance habituelle pour la publication de la présente.
Actuellement et drepuis as mise en activité, le
point d'arrêté terminus de cette ligne est à l'hospice de Barbieux, face à la chapelle de cet éctblissement. Une siguille de croisement existe
même à cet endroit en prévision d'un prolongement jusqu'à la place du Travail. Les journaux
d'il y a deux ans ont annoncé qu'à cette epoque
l'état du boulevard Lacordaire ne permettat pas
d'y recevoir le car. Le ville a fait, l'an desnier,
transformer le boulevard, de sorte qu'il peut
maintenant recevoir le car. Le ville a fait, l'an desnier,
transformer le boulevard, de sorte qu'il peut
maintenant recevoir le car. C. qui permettra à
bon nombre d'ouvriers du Nouveau-Roubaix. Inbitant l'Epocute, Croix, Saint-Spulore, 1 Abreuvoir, les Arts, etc., de retourner diner ciez saix.
Pourquoi le car K n'emprunternat-il pas la àgne I jusqu'à l'avense des Villas'. Les trais, seraisent minmes, puisque les rais ne sont à poer
que de l'hospice à la place du Travail. La Compagnis serait vite couverte de ces frais, car comben parmi nous utiliseraient ce moyen tres pratrique pour retourner ches eux.
Veuillex recevoir, Monsieur le directeur, nos
plus respectueuses saintations.

Pour un groupe d'ouvriers des usines
du Nouveau-Roubaix; X. Z.

L'anniversaire de Basaume

L'anniversaire de Bapaume

Tourcoing, 30 décembre 1910. Monsieur le directeur du Journal de Roubaix

Moneieur le directeur du Journal de Roubeix.
Je trouve avec plaisir dans le numéro de co
jour la convocation des ancieus mobiles du 8' batatillon pour l'anniversaire de Espasme. Il sera
curieux de voir combien pourront s'y rendre, des
600 mobiles de Roubaix et ses cantons et des
600 de Tourcoing et ses cantons qui ont formé au
débat le contingent de ce bataillon.
Je ne suis maheureusement pas seul, de ceux
que les infirmités forceront à ne nous joindre
que de loin et de cour aux amis survivants, mais
je crois pouvoir dire en leur nom que le souvenir
donné aux disparus nous reste cher et que mous
sommes de cour et d'âme avec eux.
Pourquoi faut-il constater malbeureusement
une indifférence aystématique à l'égard de nos
anciens blessés et meutris qui s'étolent et s'ételment dans l'oubis et l'abandon, après avoir suivi
Cambetta dans la guerre à outrance qui l'a auté
à instaurer la République! Qu'elt pu faire Faidherbe sans les 18.000 mobiles et mobilisés du
Nord, qui ont continué le guerre après Sedan,
pour affermir le nouveau gouvernement?
Et pour ces 18.000 mobiles et mobilisés du
Nord, on ne trouverait pas cent récompenses à
10-thiciel/ J'ai vérsité et ne suis mas arrivé à ce
chiffre. Combien de députés dans la Chambre actuelle comprendront la demande de M. Georges
Berry? Obmbien y en at-il qui savent, après quarante ans, c que n'ous avons enduré?
Les temps, si la République ne veut pas être
une marâtre, qu'elle pense à donner à ceux qui
restent et qui ont lutté pour elle, cette légère satiefaction à laquelle ils ont droit. Et moi qui les
ai vus dans les six engagements du Nord, je dis
avec Faidherbe que les mobiles ont bien mérité
de la patrie.

Fernanyo Lumbin,
ex-sergent à la 2º Cie du 8' mobile du Nord,
méridient d'homseux des Combettants de 1870

Patite Correspondance

Le : Journat de Reubaix » public gratuitement sous cotte rubrique, les réponses aux de-mandée de renseignements.

P.V. - Cette ligne n'existe plus

Nouvelles Religieuses

ROUBAIX

Très Saint-Rédempteux. — Dimanche 1º

salut à 6 hours.

Seint-Francis d'Assise. — Dimanche l'
janvice, messe comme les autres dimanche; vendredi 6, le soir, à 8 hours, conférence sur la
Franc-Magonerie.

NOMINATION ECCLESIASTICITE — M. Paquin, curé de Mouvans Saint-German, est nom-mé doyen de Bouchain.

HUVENNE From, 84, res de Fontoney, fix GRAND MAGASIN AU PREMIER TOISPH. 2.51

FARRIQUE DE CERCUEIL

Convois Funèbres cietr Edouard Baert, décédé à Tourcoins, sa 20° année, administré des Sacrementa de Convol, le Saeneti 31 décembre à 9 ft, 5, dimanche 1º Janvier à 4 ft, 1/2 au Convol vice de 1º classe le Lundi 2 a 9 ft, 1/2 egilsé-Louis, sa paroisse, Assemblée à la maisor laire, rue de Roubeix 21x, Tourcoing, 5850;

TRISTEAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 30 décembre 1910 Présidence de M. Godard, vice-président

Les vols dans les usines

Henri Nuttin, 30 ans, était au mois d'octobre, employé à l'usine Wibault, à Wattrelos. Chraque jour il mettait à profit des moments où il set touvait seul, pour s'approprier le coton travaille qu'il cachait sons les vétements. De vette façon, sans donner l'alarme, il pouvait emporter chez lui de petites quantités il est vrai, mais par la ripétition de cette opération, on ne sait à combien peuvent s'elever les détournements. Nuttin, en effet, est domicillé à Estampuis, et ches lui, lors d'une perquisition, on ne trouve que 2 kilogs 500 de marchandis volée. Chez as sour, Félicie Nuttin, 21 ans, demeurant à Wattrelos, poursuive aujourd'uni pour complicité par recel, on trouva différents articles de lingerie que celle-ci avait confectionnes pour son usage personnel avec les matières premières qui lni étaient remises par son frère, ce qu'elle ne fit du reste aucune difficulté pour reconnaître.

Par défaut, le Tribunal condamne Nuttin à Par défaut, le Tribunal condamne Nuttin à

2 mois de prison et ayant égard aux circ ces de la cause, prononce contre Félicie 25 francs d'amende.

Donnez done le compte

Dennez done le compte

Derocq Léopold. 29 ans, vend du charbon à Wattreloa, mais il ne sert pas à ses pratiques les quantités amonocées ou plutôt les quantités qu'il est d'usage de vendre.

Le 3 décembre il fut surpris par M. Caillet, commissaire de police, ayant encore sur sa voiture 8 sacs de charbon qui devaient contenir 40 kiloge et sur la totalité desquels il manquait 11 kiloga 1/2, quantité réelle dont il fruetrait sa clientèle.

« C'est à vous dégoûter de faire le commerce i ou est obligé de donner le poids au client le, surait-il dit fors de sa prise en flagrant délit. Le tribunal ne l'entend pas de cette façon puisqu'il condamne Derocq à 1 mois de prison, 100 fr. d'amende et à 4 insertions.

Affaires diverses

Affaires diverses

Affaires diverses

— Pour vagabondage à Annoullin, le 27 décembre, 6 jours à Cyprien Mesphere, 39 ana.

A Lille, le 27 décembre, Boitquin Maurice, 27 ans, lastreur, rue de Flourus, se rébelle curire les aquètis en les outrageant. 10 jours et 5 francs.

— Gente Fernand, 37 ans, est on professionnel de la m'endicité qui fut à nouveau pris en fiagrant délit à Lille, le 24 décembre; il encourt 20 Jours et 5 francs.

— 2 mois à Deruyts Ernest, 35 ans, pour infraction à expulsion.

— Sans billet. Lefebre Victor, 30 ans, macon.

raction à expelsion.

Sans billet, Lefebvre Victor, 30 ans, maçon à Lille, voyages entre Héoin-Liétard et Libercourt. 16 francs ave, surais.

C'est de Don Saingain à Loos que le 29 septembre, Heddebaut Charles voyages sans avoir acquitté sa place; 25 fr. par défant.

Pour adultère commis à Lille, 25 francs par défaut à Gilson Joséphine et à Vermeuien Arthur.

- Avant hérité d'un nouvel enfant, Demey Jean-Baptiste, 32 ans. journalier à Lomme, l'hen — Avant hérité d'un nouvel enfant, Demey Jean-Baptiste, 32 ans, journalier à Lomme, l'heareux père, omit de le déclarer à l'état-civil. Le Code civil et le Code pesal répriment esate infraction qui vaut à Demey 25 francs d'amende. — Coupable d'abus oc confiance en ayant détourné au préjudice de la maison qu'il représentait une somme de 400 francs. Debacq Hector est condaenné à 4 mois par défaut et 26 fr. — Le 9 décembre, Georges Poix, 19 ans, ajusteur, cour Lamotte, rue d'léna, à Lilla, avuit été condamné par le Tribumsl correctionnel à 6 mois de prison par défaut pour avoir, le 11 octobre, porté trois coupes de couteau qui auraient pu être mortels, à Brans Henri, 18 ans, ratachey, son voisin, au couss d'une discussion qui avait lieu entre les familles des deux adversaires, L'affaire revient aujourdhui sur opposition et Poix obtient le sursis pour les 6 mois de prison oui sur restent acquis.

rigide.

— Pour la même infraction à la loi de 1893 sur la police da travail, 30 francs à Duquesnos Floris, 53 aus, qui commit la même faute à Wattrelos, le 28 octobre.

— Deux mois par défaut à Bulteel Bernard, 30 ans, qui, au service de M. Dorchies, fabricant de biscuits à Loos, s'empara au préjudice de son natron de différents moules à bisquits, d'œufa et de divers ingredients rentrant dans la fabrication de la patisserie.

de la patinserie.

— Cazsant du scandale et cassant des carreau le 26 novembre. à Lille, rue du Frénelet, Lagt Gader fut de plus trouvé porteur d'un revolute arme prohibée. Le tout lui vaut un mois par d

faut.

— Employé à une fonderie de Fâches-Thumes-nil, Moreau Dieudonné. 26 ans, arriva en retard à son travail, le 10 novembre. Afin que le surveil-lant ne le dénoncât pas, il juçae bon de le frap-per violemment pour lui en imposer. 10 jours avec

COUR DE CASSATION

Contrat suppriment la prévenance. — Congé. Absence de faute

Absence de faute

Le 12 février 1909, une dame Devoldre entrait, comme ouvriere doubleuse, dans l'usine de MM. Auguste Lepoutre et Cie, et signait un engagement de travail qui comportait notamment les articles suivants:

« l' 11 est fait entre les coussignés un engagement de travail dans les termes de l'article » 1700 du Code civil, c'est à dire, sans détermination de durée.

» 2° Chacune des parties contractantes demeure libre de rompre le contract, à tout moment de sa durée sans être astreint à aucune prévenance ».

Attenda: qu'il résulte des constitutions du jugemant attagné que d'après la convention intervenue entre Lepoutre et cie, industrais à acubaix et la dame Devoldre, entrés dans leur unine
en qualité e d'ouvrière doubleuse >, chacuns des
parties avait de droit de rempre le constrat quand
elle le jugerait cenvenable, sam encum presvei;
Que Lepoutre et Cie ayant doumé congé à leur
ouvrière, celle-ci les cita devant le Canseil des
Prud'hemmes de Roubaix à l'eftet d'obtenir ans
indumité gour brusque renvai;
Attenda que pour acouéilir cette demande, le
jugement attaqué se funde aur ce que la cessation
du louage de services par la volonté d'ur ceul
des contractants ne secat lleite qu'autant qu'elle
me causerait pas à l'autre partiu un préjudice qui
aurait pu être facilement évité;
Que, dans l'espèce, Lepoutre et Cie avaient, su
cours d'une grève, congédié la dame Devoidre
que in put lu faire prévoir cette mesure et
sans que rien pêt lui faire prévoir cette mesure et
sans que rien pêt lui faire prévoir cette mesure et
sans que rien pêt lui faire prévoir cette mesure et
sans que rien pêt lui faire prévoir cette mesure et
sans que rien pêt lui faire prévoir cette mesure et
sans que rien pêt lui faire prévoir cette mesure et
sans que rien pet lui faire prévoir cette mesure et
sans que rien pet lui faire prévoir cette mesure et
sans que rien pet lui faire prévoir cette mesure et
sans que rien préviation de compétant que la sansie existence d'un préjudice ne cenfinait pes peur faire écurter l'appiication du contrat liunt les parties que l'allocari aurait été justifiée que si Lepoutre et c'elri d'elle et que la sansie et a viole les
les Prud'hommes ne présente ce caractère;
Th'où il suit qu'en atatunat comme ce
rendu le 27 juillet 1910 par le Conseil des Prud'hommes de Lille.

Conseil de Guerre du 1 " corps d'armée

Conseil de Guerre du 1° corps d'armée
Albert Billet, réserviste, elasse 1904, recrutement d'Aveanes: Insoumission; 2 mois de prison.
Défenseur: M' Véron. — Edouard Bishaux, réserviste, classe 1904, recrutement de Cambrai; insoumission; un mois de prison. Désenseur: M' Véron. — étéané Petit, réserviste, classe 1903, recrutement de Jéthune: Insoumission; un mois de prison. Défenseur: M' Macquart. — Charles Ligier, territorial, classe 182-1855, recrutement d'Arras: Insoumission; acquitté. Défenseur: M' vanlaer. — Albin Bauwens, territorial, classe 1866, recrutement d'Arras: Insoumission; acquitté. Défenseur: M' Vanlaer. — Alpinonse Blondiau, territorial, classe 1825, recrutement d'Areanse: Insoumission: but jours de prison. (sursis). Défenseur: M' Vanlaer. — Auguste Vanneete, soldat au 165 d'infanterie: bris volontaire d'objets de casernement: 2 mois de prison. (sursis). Défenseur: M' Véron. — Charles Gieers, soldat, 127 d'infanterie: Wol van et Gers, soldat, 127 d'infanterie: Vol au préjudice de l'Etat, désertion à l'intérieur avec emports d'effets; 2 ans de prison. Défenseur: M' Véron. — Charles Gieers, soldat, 127 d'infanterie: Désertion à l'intérieur avec emport d'effets; Constant, cavalier, 4' cuirassiers: Vols au préjudice de militaires; 2 ans de prison (sursis). Défenseur: M' Véron. — Bront Pourches, soldat, 137 d'infanterie: Désertion à l'intérieur, avec emport d'effets; 6 mois de prison. Défenseur: M' Ninger. — Auguste Monnet, sapun, 3' épaine: Obsertion à l'intérieur; 2 mois de prison. Défenseur: M' Werquin. — Henri Lauvens, canonnier, 15 d'artilleire: Désertion à l'intérieur; and prison de prison. Défenseur: M' Singer. — Henry Dutoit, chasseur, 16 bataillon: Abandon de poste étant en faction; 3 mois de prison. Défenseur: M' Singer. — Henry Dutoit, chaseur, 16 bataillon: Abandon de poste étant en faction; un mois de prison, Défenseur: M' Parmentier. Conseil de Guerre du 1º corps d'armée

Concerts et Spectacles

Le président de la Fédération des Musiques au Ministère des Beaux-Arts

MEDAILLE AUX VIEUX MUSICIENS. —
CREATION D'UN CONSEIL SUPERIEUR DE LA MUSIQUE. — ENSEICNEMENT DE LA MUSIQUE DANS
LES ECOLES

LES ECOLES

M. Alfred Richart, président de la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais, s'est rendu accompagné de M. le député Couesnon, président d'honneur de la Fédération de Françe, auprès de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts à l'effet de lui présenter les vœux formulés dans les Congrès. L'étude de ces vœux revenant à M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, MM. Couesnon et Richart se sont transportés auprès de celui-ci.

LES VŒUX DES CONCRES

LES VŒUX DES CONCRES

M. Dujardin-Beaumetz a écouté les c mentaires et explications de M. Richart les vœux ci-après.

mentaires et explications de M. Richart sur les vœux ci-après.

Récompenses aux vieux musiciens. — Création d'une médaille pour récompenser les musiciens qui comptent treute anness de sociétariat.

Cette médaille, du genre de celle décernée aux sapeurs-pompiers, est réclamée par la Fécieration musicale de France (2.306 sociétés, 250.618 membres), pour ceux qui popularisent l'art musical, rehaussunt l'éclat des fetts publiques ou particulières, et font preuve d'abnegation et de dévouement en ne marchandant pas leur conocurs, lorsqu'il s'agit de fêtes de charité ou de bienfassance.

Création d'un Conseil supérieur de la Musique populaire. — Cè conseil, dont les membres seraient nommés par décision ministérielle (un par Académie), so occuperait des musique dans les cocles, an s'inspirant notamment des rapports de MM. Bourquil-Duccoulray, professeur au Conservatoure de Paris, et Gravrand, professeur au Conservatoure de Paris, et Gravrand, professeur au Conservatoure de Vannes (rapports approuves par les conspie de la Fédération musicale de France), et ususi des idées émises par la société e (Art à l'Ecole ».

Il étudierait les moyens propres à propager

aussi des luces emutes propres à propager l'Ecole ». Il étudierait les moyens propres à propager l'art musical populaire, en s'intéressant aux Congrès d'études de la Fédération musicale de France en sidant ce groupement a faire connaitre les auvres de nos mattres français, à organiser de grandes solennités musicales populaires, oes con ours régionaex, et, annuellément, au championnat national de musique et de solistes individuels, sous les auspices du Ministère de l'instruction unblique.

ous les auspices jublique. Il soliciterait, en même temps que le maintiel t le récepanisation de toutes nos musiques niu Il solliciterait, en même tempe que le maintien et la réorganisation de toutes nos musiques militaires, le modification, dans un sens plus pratique et conforme aux services à rendre, du brevet d'aptitude militaire, accordant aux jeunes gens musiciens le faculté, pour ceux-ci, de s'engager, partir de l'âge de 18 ans, et pour deux années la faculté pour ceux-ci, de s'engager, d'aveur accordée aux membres des sociétées d'aymnastique et d'instruction militaire).

Enfin, ce Conseil pourrait être consulté sur la répartition des fonds mis à la disposition du misique populaire, et sutorisée si besoin, à contrôler l'emploi fait de ceux-ci par les bénéficiaires.

misique popularie de ceux-si par les bénéficiaires.

LA RÉPONSE

DE M. LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ETAT
AUX EEAUX-ARTS

M. le Sous-Secrétaire d'État s'est déclaré
partisan d'une organisation plus méthodique
de la musique dans les écoles, reconnaissant
que tout enseignement ne vaut que par sa
base. Quant à la création d'un Conseil supé
rieur de la Musique, il estime qu'une Coramission spéciale, qu'il est disposé à nommer,
pourrait rendre plus de services, et ce, pour
des motifs très acceptables, qu'il a indiqués.
Cette Commission d'accord, a-t-il dit, avec
le groupe parlementaire de l'Art, examinerait
les moyens susceptibles de donner satisfaction aux vœux émis et à émettre par la Fédération, et parmi lesquels se trouve celui de
la création d'une médaille que méritent bien
d'obtenir, comme les sapeurs-pompiers, comme les mutualistes, les musiciens si dévoués
et si désintéressés.

LA QUESTION DES ORPHEONS Saint-Martin. — Dimanche 1" janvier, fête de la Circoncision de Jésus-Christ. Première messe à bésures un quart, dernière messe à mid. A 5 heures, vépres. Vicaire de semaine, M. l'abbé Mouchon. Le 6, premier wendreid u mois à 8 heures un quart, dernière messe à mid. A 5 heures, vépres. Vicaire de semaine, M. l'abbé Mouchon. Le 6, premier vendreid u mois à 8 heures un quart du soir, salut soismelle en 18 normeur du Sacré-Cleur, server.

Le 6, premier vendreid u mois prévapare le contract, au comme de l'article la moitre de semaine, M. l'abbé Bethlème, a l'année de l'article de la Musique, il estime qu'une Commente de Saint-Sacré-Cleur, and the sa durée sans être au sans être asterit à aucume prévapare. — Dimanche 1" janvier, la surie, l'alloution par l'abbé Tuck. Vendreid 6, le Saint-Sacré-vie qui l'année de l'article de ordinaires. — Saint-Sápulers. — Sannéi 31 décembre, al l'abbé Bouquet. — Saint-Sacré-Cour. — Dimanche 1" janvier, la mosse de Noire-Dame du Perpolue Secours. Le grande nef et rescour du Resaire. — Saint-Sacré-Cour. — Dimanche 1" janvier, la mosse de Roubaix, préside par M. le juge de pasir, condamine avec estraine de Noire-Dame du Roube de Martin de la moitre de l'article de normanie de Noire-Dame du Perpolue Secours. Le grande nef et réservée aux hommes. — Saint-Sagulers. — Saint-Sacré-vie aux hommes. — Saint-Sagulers. — Dimanche 1" janvier, la mosse de Roubaix, préside par M. le juge de pasir, condamine de Noire-Dame du Roube de Roubaix, préside par M. le juge de pasir, condamine de Roubaix, préside par M. le juge de pasir, condamine de Roubaix, préside par M. le juge de pasir, condamine de Roubaix, préside par M. le juge de pasir, condamine de Roubaix, préside par M. le juge de pasir, condamine de Roubaix, préside par M. le juge de pasir, condamine de l'article de partis de depart. «M. Auguste Lepoutre et Clie à payer à l'abbé Bouquet. — Saint-Sacré-Cours — Dimanche 1" janvier, la mosse de l'article de partis de depart. «M. Auguste Lepoutre et Clie à payer à l'action d'une médaille que mérite

ou rouvel An le dimanche le janvier, en noirée seulement (bureaux à 6 h. 1/2, rideau à 7 h. précises). La plue comporte 11 tableaux et les soins les plus méticuleux ont été apportés à la mise en scime fort compliquée. L'interprétation serts fert soignée et le rôle si sympathique de Marthe Sollier a sert teou par Mile Yvonne Boutry, qui fit partie pendant 2 ans de la troupe de M. Douai, au Théâtre de Roubaix-Fontenoy (saisons 1906-1906-1907) et qui a laissé un si bon souvenir parmi les habituée.

Prix ordinaires des places. Location ex deux bureaux habituels sujourabui samedi; demain dimanche, 25, rue Richard-Lonoir seulement.

TUMBOING

TUMBOI

LES "PREMIÈRES" A PARIS GATTE LARIQUE: « Don Quichotte »

GATTÉ LIBIQUE: « Don Quichotte »

Le théâtre de la Gaité a donné, avec un vif succès, Don Quichotte, qui est le plus récent ouvrage. Don Quichotte, qui est le plus récent ouvrage de l'auteur de l'au

mantille.

Le public a fait un accueil enthousiaste à l'esuvre du maître toujours jeune, et qui est c de chez nous ». Il a associé au moch les interpriéss, M. Marcoux en premier, puis M. Fugère et l'el Lacy Arbell, et aussi la direction, qui a monté l'ecurre avec le plus grand soin.

C' THEATRE-HIPPODROME DE ROUBAIX

Dimanche i" janvier en matinée Les Mousque ires au Gouvent, par la troupe des Théâtres Mu cépatux de Lille: — Dimanche et Lundi en scriet papa du Régiment. 98846

Lilliana. — C'est ce soir que l'heureux propriétaire de la Taverne Charles ouvrira la splendide Brasserie-Concert si confortablement installée, en face du Palais-Rihour. Les Lillois y apprécieront surtout l'atmosphère de correction et de bon ton qui ne cessera d'y régner. C'est donc en toute sécurité que les familles y viendront passer d'agréables instants. Mélodies charmantes, bière incomparable, enchantement des oreilles et des yeux: n'est-ce pas tout ce qu'il faut pour que « Lilliana » soit appelée à un succès triomphal!

M. NAESSENS & G. MARTIN

Changeurs 6, rue de la Gare, Roubaix Bourse sur toutes les places

au comptant et à terme. Vente et achat à forfait de tous titres côtés ou non côtés. Souscriptions. Paiement des coupons quinze jours avant l'échéance. Vérification gratuite des tirages. 98389

Nouvelles Militaire

AFFECTATIONS. — Armée territoriale. —
Actulants. — Par décissea ministérielle du 15
novembre 1910, les officers ci-apras désignée out
requ les affectations suivantes counce consequenre de la reorganisation de l'artillerie à
nied. Dunkeeque, le chef d'exadren Barbançon,
ommandant le groupe territorial du 7 bataillon,
ommandant le groupe territorial du groupe territorial du 27 bataillon; Gautiner, du groupe territorial du 27 bataillon; Gautiner, du groupe territorial du 27 bataillon; Captine Codey, Masse, Thomas,
du 7 bataillon; Crépin. Codey, Masse, Thomas,
du groupe territorial du 129 régiment.
Groupe territorial du 29 régiment.
Groupe territorial du 29 régiment d'artilleric
Apied, Maubeuge; le chef d'exident d'artilleric
ommandant le groupe territorial du 2 bataillon.
Deffrennes, Delherbe, Dupont, Duvillier, Gossart,
Lafeuille, Mathieu, du groupe territorial du 29 régiment; les lieutenants Baude, D'Halluin,
Dujardin, Evrare, Gautier, Girod, Hallier, Jongleë, Ionniez, Loth, Mouchot, Potvin, Rapp, Renaux, Giste, Sire, Vautier, du groupe territorial du 29 bataillon; Eclancher, Erschson, Laroche, on vroupe
territorial du 29 régiment; le sous-lieutenant
Parmentier, du groupe territorial du 2 bataillon;
Clancher, Erschson, Laroche, on vroupe
territorial du 29 régiment; le sous-lieutenant
Parmentier, du groupe territorial du 2 bataillon.

Parmentier, du groupe territorial du 2º batail.

lon.

Au groupe territorial du 41º régiment: le rècli de d'escation Robert, commandant le groupe territorial du 40º régiment; les capitaines Dutzbach, Cheun, Cirier, Lebrun, Marin, du groupe territorial du 16º régiment; les lieutemants Roidot, Rouzet, Bricout, Canler, Collette, Corail, Penis.

Dursénieux, Fotne, Foucart, Herscher, Lamein, Labaa, Michel, Petit, Sauvagecon, Sevenin, Wibault, du groupe territorial du 15º régiment; le sous-lieutémant Vacheyde, du groupe aterritorial du 15º régiment.

TABLEAU DAVANCEMENT. — ARTILIBRE.

— Pour obef armurier de 2 classe: les caporaux, brigadiers et soldate armuriers des corps de troupe et les severiers immedircules des manufactures d'armes: N° 54, Combos, du 1 escation de 100, Dearnes, du 2º régiment d'artilleries 112, Dachaussoy, du 15º régiment d'infanterie; 186, Deraiere, du 5' régiment d'infanterie; 186, Deraiere, du 5' régiment d'infanterie; 186, Deraiere, du 4º régiment d'infanterie d'infanter

Chronique de l'Enseignement

BOUBAIX

tions. — M. Piobetta, licencié ès lettres [philosophie), répétiteur un cellège de Dunkseque, est délégué dans les fonctions de professeur sharpe de la surveillance générale (2º ordre, 6º classe), au collège d'Arras, en remplacement de M. Bourdin, appeié à d'autres fonctions. — M. Varlet, répétiteur au collège de Soissons, est noumé répétiteur au collège de Cassel, en remplacement de M. Babler, appelé à une autre résistence.

pediteur au collère de Cansel, en remplacement de M. Beller, appele à une autre réseitemen. — Anti-cel des de suiter réseitemes. — Les membres de la section visite, portenne. Les membres de la section visite, portenne de la carte de l'U.S. F.G. A. (2010) et Canant la remouveler pour 1911, sont priés de la faire parvenir sans resard, à M. G. Gauthier, 12, rus de l'Amiral-Courbet, à Roubaix, accompagnée de la comme de 0 fr. 75. Des formules sont mises à la disposition des nouveaux membres pour les desmandes de cartes.

Football — Les inscriptions aux sections de football seront encore reque, jusque fin de la semajos prochaine, dernier diati.

Tir. — Pour réfection des armes et l'installation du nouveaux stand, aucun tir n'aura fice en janvier.

jation en nouveau staint, accent ur naura free en janvier.

Sections musicale et choraie. — Le Comisé rappelle que le retour da beilatin d'adhésion à ces sections est obligatoire pour l'inscription, Aucrone adhésion ne sera plus reçue apres-le 16 janvier. Les répétitions seront hebdomadaires et commencement le 21 janvier prochain.

Fêtes. — Le prochain bunquet qui aura lieu au Café Français, le dimanche 29 janvier, sera suivi d'une soirée artistique et dansante.

Samedi 25 février, concert suivi de bal.

HBILE de TABLE des CHARTREUX Cher et supérieure à l'olive dont elle n'a pas le goût fruité. Concessionnaires, MM. (ARLHM et DUCATILLON à Wil-lems (Nord), La domander dans toutes les bonnes épiceries. 646

Nord

COMMISSION DEPARTEMENTALE. La Commission départementale se réunira le mercredi 4 janvier 1911, à deux heures et demie de l'après-midi.

demie de l'après-midi.
CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'NYCIENE DU NORD. — Propositions Intéressant Wattrelos, Roubaix et lism. — Le Conseil départemental d'hygiène s'est réuni le
mercredi 21 décembre, sous la présidence de
M. le docteur Lambling, vice-président.
Entre autres décisions, il a donné un avis
favorable à l'installation d'une fabrique d'allume-feux à Wattrelos.
Il a aussi adopté un rapport relatif à des
améliorations hygiéniques à exécuter dans
divers immeubles situés rue de l'Ouese, à
Roubaix.

divers immeubles situes rue de l'Ouese, a Roubaix. Il a émis l'avis qu'avat d'accorder à la maison Bourgeois qui exploite l'équarrissage de Wattignies l'autorisation de recevoir des viandes provenant de l'équarrissage de Hem, le sieur Lebrun, propriétaire de ce dernier établissement, devra solliciter la modification de son arrêté d'autorisation.

UN NOYÉ A VALENCIENNES. — On a retiré du canal de l'Escaut, au Pont-Jacob, le cadavre de M. Albert Taquet, 66 ans, maçon originaire de Préseau. On croit que Taquet, qui souffrait d'un dépôt d'humeur à la tête, s'est jeté volontairement dans le canal.

La meilleure Ean de Vichy

Pour boire de la véritable eau de Vichy, exiger la marque VICHY-CÉNEREUSE, de la Cie des Grandes Sources, avec le disque vert VERITABLE VICHY.

Pas-de-Calais

MORT DU PEINTRE GUSTAVE COLIN MORT DU PEINTRE GUSTAVE COLINUn excellent peintre vient de s'éteindre a
Paris, à l'âge de 82 ans. Gustave Colin était
né à Arras, mais la plus grande partie de sa
vie s'écoula dans sa petite maison de Ciboure,
dans les Pyrénées. C'est là qu'il exécuta ces
belles toiles disséminées dans les collections
d'amateurs et les musées de province : les
Joueurs de petota, la Barre de le Bidassoa, la
Récolte du mais à Urunaja, le Matin de fête
à Urunge, la Messe du matin en Neuarre, la
Novillada en Biscaye, la Procession à Fontarabie. On voit avec enchantement, au musée
du Luxembourg, son Quartier de Gitonos.

La jeunesse de Gustave Colin connut les
luttes et les rancœurs. La richesso de sa palette, la largeur de son execution furent leugtemps traitées de révolutionnaires, et il eut
l'honneur de figurer au Salon des refusés en
1863. Il est resté jusqu'à la fin un coloriste
très personnel, simplifiant toujours davantage
sa technique.
Gustave Colin, qui avait été membre du

très personnel, simplifiant toujours davantage sa technique. Gustave Colin, qui avait été membre du Comité de la Société nationale des beaux-arts, était officier de la Légion d'honneur.

VOL IMPORTANT DE SOIE A CALAIS. VOL IMPORTANT DE SOIE A CALAIS.

— Deux arrestations. — M. P..., fabricant de tulles, rue du Four-à-Chaux, constatait depuis un certain temps, la disparition de nombreuses bobines de soie grêge. Le négociant établit une surveillance, qui permit de découvrir le voleur, un jeune homme de 15 ans, nommé B.., survideur, boulevard de la Calendrerie. Celui-ei a avoué avoir dérebs, journellement, une grande quantité de bobines de soie, que sa mere se chargeait de vendre après les avoir transformées à l'état de déchet. Tous deux ont été écroués et dirigés sur Boulogne.

on été écroués et dirigés sur Boulogne,
UN CENERAL EN RETRAITE BLESSE
A ARRAS. — Le général en retraite Carry,
domicilié rue des Portes-Cochères, a heurté
un grès placé sur la chaussée pour indiéber
que la rue était barrée à cause des travaux en
cours d'exécution, est tômbé, let, dans sa
chute, s'est blessé à l'arcade sourcilière
droite.

droite.

Des passants ont reconduit à son domicile
le général Carry, qui en sera quitte avec un

peu de repos.

UN VOLEUR SE PEND A GAMIERS. —
Il y a huit jours, François Duhamel, 65 ans,
domestique chez M. Viniacourt, cultivateur, à
Camiers, était surpris par ce dernier en train
de dévaliser son clapier.

Duhamel, sachant qu'il allait être recherché

par la gendarmerie, s'est pendu à une poutre dans son étable.

GRAINS .. VALS

SOMME

UN CONCOURS DE MUSIQUE A FLI-UN CONCOURS DE MUSIQUE A FLINXECOURT. — Un grand concours national de musique, ouvert aux orphéons, harmonie, fanfare, trompettes, trompes de chasse et accordéons des tre, 2e et 3e divisions aura lieu à Flixecourt les dimanche 4 et lundi 5 Juin 1011. Ce concours est organisé par l'«Union Musicale» de Flixecourt, sous les auspices de la municipalité et de la Fédération musicale de la Somme, et la présidence d'honneur de M. Jules Massenet, membre de l'Institut, et de M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts.